

La Garde de la Légation belge de Pékin et ses uniformes 1904-1923

Jamais sans doute dans l'histoire de notre armée, une unité aux effectifs aussi faibles — une vingtaine d'hommes seulement — et dont l'existence réelle — avec l'interruption de 14-18 — ne fut que d'une douzaine d'années aura été dotée d'uniformes plus pittoresques, plus variés et plus fréquemment modifiés que le *Détachement de Garde et d'Escorte de la Légation de Belgique à Pékin*, plus communément appelé « Garde de la Légation » ou même « Garde d'Honneur de Pékin ». Jamais aussi n'avons-nous éprouvé plus de difficultés à les reconstituer en confrontant les données contradictoires fournies par les archives, les pièces d'équipement subsistantes et les documents photographiques.

La question pouvait passer pour réglée depuis un copieux article de James Thiriar publié en 1960 et illustré avec son brio habituel¹. Malheureusement, à côté de quelques observations pertinentes, le prince de nos défunts uniformologues se laissa abuser par l'apparente simplicité en écrivant que la grande tenue « n'était autre que celle de nos carabiniers » et, procédant par analogie, dota la tunique de cornets au collet et le chapeau de la mentonnière de cuir des « carapattes », etc.².

Nous ne pouvons faire ici l'historique de la Garde de la Légation mais esquisser brièvement son origine. Au cours de l'insurrection des Boxers, la Légation belge, située à la périphérie du « quartier international » dut être abandonnée et fut incendiée par les révoltés le 21 juin 1900³. Sous l'influence des nouvelles venues de Chine, un comité privé, présidé par le Général e.r. Verstraete et cautionné par les bourgmestres des principales villes du pays, lança fin juillet un appel à la formation d'un corps de volontaires destiné à coopérer avec les forces expéditionnaires européennes au rétablissement de l'ordre. Derrière cette initiative se profilait bien entendu le vaste dessein chinois de Léopold II. Des milliers de volontaires offrirent leurs services, on leur choisit un uniforme spécial⁴ mais la *Légion Belge de Chine* ne partit jamais et fut dissoute fin août 1900 sous la triple influence de l'opposition politique intérieure, de la nouvelle de la prise de Pékin par les Alliés et surtout de la mauvaise humeur manifestée par les cabinets de Londres et de Berlin⁵.

Après l'écrasement du mouvement xénophobe, une nouvelle Légation de Belgique fut construite, cette fois à l'intérieur du « quartier diplomatique » sur des terrains ayant appartenu au chef boxer Hsu T'ung et cédés à titre d'indemnité. Dans le protocole du 16 janvier 1901, le Gouvernement provisoire chinois avait reconnu à chaque puissance le droit de maintenir une garde permanente dans le dit quartier, pour la défense de sa Légation. L'article VII du traité du 7 septembre 1901 confirma ce droit, qui ne pouvait cependant être considéré comme une obligation⁶.

La Belgique ne se hâta guère de l'exercer mais le désir de « montrer le pavillon » en Extrême-Orient au moment où se

développaient les chemins de fer belges de Chine et la concession belge de Tien-Tsin vainquit les scrupules neutralistes. Le Gouvernement fit en outre valoir qu'il était moralement malaisé de profiter des mesures militaires prises par les autres puissances pour la défense du Quartier des Légations sans y apporter de quote-part. Un crédit spécial de 78.200 frs, porté au budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1904, fut consacré à la création et à l'entretien de la Garde de la Légation⁷. Cette précision est importante : quoique militaires par leur statut, nos gardes n'avaient plus grand-chose à voir avec le Ministère de la Guerre qui s'en désintéressa superbement, ce qui explique que le *Journal Militaire Officiel* soit muet sur l'organisation et les uniformes du corps et que le 6^e Bureau du Ministère de la Guerre ait tenu plus tard à préciser que « n'étant pas intervenu dans le choix des tissus, la détermination des modèles, pas plus que dans la confection des uniformes, il ne lui appartient pas de rechercher les moyens de remédier aux critiques en ce qui concerne la mauvaise qualité des tissus employés dans la confection de ces vêtements ainsi que la modification de ceux-ci⁸ ».

Le détachement belge devait surtout être symbolique. « uniquement un rôle d'honneur et d'escorte pour le ministre ». Par souci d'économie, on en fixa les effectifs au plus juste et, en s'inspirant de ce qu'avaient déjà fait les Pays-Bas, on décida qu'une garde d'une vingtaine d'hommes suffirait amplement. En fait, les Hollandais entretenaient à Pékin un peloton de 32 hommes et la Garde belge fut la plus pauvre en effectifs de celles présentes à Pékin : un officier, un adjudant, deux sous-officiers, deux caporaux, dix fantassins et cinq cavaliers. Si, comme nous le verrons, les règlements insistaient sur les mesures à prendre en cas de « mobilisation » et « pour faire campagne », le plan de défense du Quartier des Légations assignait à chacun des détachements étrangers un secteur du périmètre fortifié, mais ne prévoyait rien pour les Belges⁹.

On avait d'ailleurs eu soin de n'accepter les services que de militaires connaissant à fond un métier manuel, afin de pouvoir les employer à des travaux d'artisanat à l'intérieur de la Légation en dehors du service de garnison¹⁰. En outre, pour pouvoir rapidement mettre la Légation en état de défense, les fantassins y compris les caporaux furent munis de la pelle Linnemann et, en plus, de pioches, haches, scies ou serpes¹¹. Les dons d'hommes à tout faire de ces sortes de concierges militaires permirent à deux d'entre eux, à l'expiration de leur terme d'engagement, d'établir en Chine une fabrique de vélos!

Les volontaires pouvaient souscrire des engagements de trois ans ou de deux ans, ce qui permettait de relever tous les deux ans la moitié de l'effectif sans renouveler complètement la

garde tous les trois ans. Le premier détachement, commandé par le Lieutenant Chevalier de Wouters d'Oplinter, du 2^e Guides, partit d'Anvers le 16 octobre 1904 et s'installa à Pékin le 7 décembre. L'adjudant était Raoul de Cartier de Marchienne, du même régiment. Fin 1906, il y eut une première relève de huit hommes, avec l'Adjudant Gilis, du 3^e d'Artillerie et en octobre 1907 une nouvelle relève avec le Lieutenant Lambert, du 2^e Guides, qui fut le nouveau commandant de la Garde.

On peut s'étonner de la présence en son sein d'une section de cavaliers. Probablement sous l'influence de l'assassinat en 1900 du Ministre d'Allemagne von Ketteler qui se rendait auprès des Affaires Etrangères chinoises et dont l'assassinat fut le signal du siège des Légations, il s'agissait de protéger les déplacements du Ministre de Belgique contre tout incident xénophobe et en même temps de leur donner un peu de pompe¹⁷.

Quelle tenue alait-on donner à nos gardes? Pour les autres détachements étrangers, la question ne se posait pas : « mar-souins » français, *Mariniers* hollandais, *U.S. Marines*, *Royal Marines*, *Ost-Asiatische Brigade* ou *See-Bataillon* allemand avaient des uniformes bien adaptés au service d'outremer. Les Autrichiens avaient un détachement de fusiliers-marins, les Russes des troupes sibériennes et les Italiens gardaient un cachet national très marqué avec une compagnie de *Bersaglieri* au casque colonial empanaché, remplacés à partir de 1905 par des fusiliers-marins.

Le climat tantôt froid, tantôt torride de la Chine du Nord ne permettait pas d'adopter une version plus ou moins modifiée de l'uniforme de la *Force Publique* congolaise, d'autant plus qu'officiellement l'Etat Indépendant du Congo n'avait rien à voir avec l'armée belge. Aussi, « ... afin de donner à cette troupe un uniforme simple et pratique, sans lui enlever son caractère national, on a fait choix de la tenue des carabiniers à laquelle il a été apporté certaines modifications ayant pour objet de la rendre plus commode. Pour éviter les difficultés d'approvisionnements et pouvoir éventuellement ne former qu'une seule troupe de tout le détachement, les cavaliers ont reçu la même tenue que les fantassins sauf les changements strictement nécessaires pour se livrer à l'équitation...¹³ ».

Et c'est ainsi que les rues de Pékin eurent pendant dix ans l'étrange spectacle de « carabiniers à cheval », munis de lances à partir de 1905 comme nous le verrons, et dont le harnachement (chabraque et fontes), provenant des magasins de l'armée belge, était singulièrement disproportionné aux petits chevaux mandchous achetés sur place par souci d'économie! Comme l'écrivait James Thiriart, « nous ne pouvons qu'admirer le génial auteur de cette « combinaison » et nous incliner¹⁴ ».

Remarquons toutefois que l'uniforme vert et gris, à distinctives jaunes, de nos carabiniers était à l'époque unique en Europe. A ses origines, le « chapeau retroussé à la Corse » provenait en fait des *Tiroler-Jäger* autrichiens (qui le portaient encore en 1914), mais peu à peu la silhouette du carabinier avait fini par être à l'étranger le symbole de l'armée belge, comme en témoignent plusieurs suites de planches d'uniformes publiées à l'étranger entre 1880 et 1910. En outre, lors de la création de l'éphémère *Légion Belge de Chine* en 1900, ses membres avaient été dotés de la capote et de la vareuse verte des carabiniers pour la tenue d'hiver, d'une tenue d'été en coton kaki¹⁵. Sans aucun doute, les essais faits à cette époque furent-ils la source des uniformes d'été et d'hiver attribués à la Garde de la Légation de Pékin par le règlement du 6 septembre 1904, que nous reproduisons in-extenso¹⁶ :

TENUE D'HIVER

Infanterie

Tunique-vareuse de soldat, de caporal et de sous-officier

La tunique est remplacée par une tunique-vareuse à deux rangées de sept boutons demi-grelots en chrysocale. Ceux-ci sont du modèle en usage dans la cavalerie.

La coupe de ce vêtement est celle de la tunique d'infanterie, mais plus ample afin de permettre de porter en dessous un gilet de laine tricotée et sans couture à la taille. Le bord inférieur du vêtement est garni d'une piqûre. La longueur du pan, de la hanche au bas du vêtement, est de 0 m 20. Les boutons des soubises sont placés, celui du dessus à hauteur de la ceinture, le second entre le bas du vêtement et la ceinture de façon que la distance entre le premier et le second bouton soit de 0 m 02 moindre que celle comprise entre le second bouton et le bas du vêtement. Deux crochets supports sont placés à hauteur des hanches pour supporter le ceinturon. Le collet, en drap de fond, porte aux angles une couronne royale brodée en laine jonquille au lieu du cornet (la maison FONSON, rue des Fabriques à Bruxelles, possède le modèle de ces couronnes brodées sur drap).

Le clairon porte le même vêtement que les autres soldats.

La tunique-vareuse de sous-officier est en drap croisé de sous-officier et du même modèle que celle du soldat, sauf que les couronnes du collet sont brodées en or.

Celle de l'adjudant sous-officier est la même que celle des autres sous-officiers sans insignes de grade au collet. Le grade est indiqué par trois larges galons sur les manches.

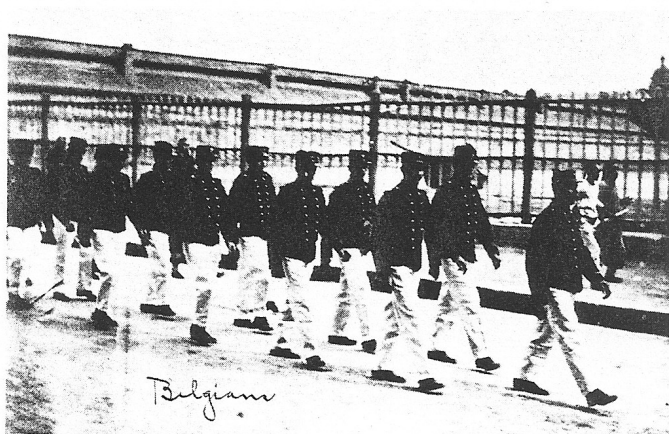


Fig. 10. — Tenue de sortie d'été - 1913 (M.R.A.).



Fig. 11. — Gardes en manteau et rotonde - 1920 (Courrier de l'Armée).

sentant la délégation belge aux funérailles d'un *U.S. Marine* en 1913⁴ montre que la tenue de sortie d'été se composait de la tunique verte portée sans les fourragères et du pantalon blanc (fig. 10).

Ce document permet de constater que les képis étaient à nouveau dotés de jugulaires de cuir. L'éloignement de la Belgique explique sans doute que quelques innovations n'aient pas été appliquées en Chine, notamment la décision du 20 septembre 1911 imposant le port des galons de grade « en sardines » sur tous les vêtements autres que la tunique de grande tenue, supprimant le port des galons d'ancienneté « en chevrons » sur la manche gauche (rouges pour les caporaux, or pour les sous-officiers) et dotant la veste de parements ronds au lieu d'en pointe.

Le mannequin du Musée Royal de l'Armée présentant un garde à pied en tenue de campagne blanche pose des problèmes de datation. En effet, il porte les cartouchières

dites « brésiliennes » en cuir fauve à trois pochettes qui ne furent adoptées par l'armée belge qu'en 1915 et un ceinturon à boucle « en cadre ». Sa veste blanche est dotée de poches de poitrine que l'on ne trouve sur aucun document photographique antérieur à 1914, de boutons bronzés « au lion » et le col est muni d'œillets métalliques qui permettaient peut-être d'agrafer les écussons verts adoptés lors de la réorganisation de la Garde de la Légation en 1920. Son fusil porte par contre

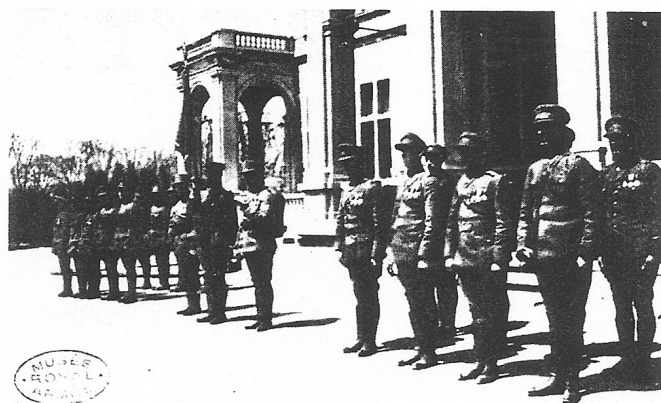


Fig. 13-14. — Le lieutenant de Prelle de la *Nieppe* et la garde lors de l'arrivée à Pékin (19 avril 1920) (M.R.A.).





Fig. 12. — La garde en tenue de voyage - 1920 (Notre Pays).

le yatagan modèle 1889. Nous nous avouons incapables de préciser s'il s'agit d'une tenue adoptée peu avant ou pendant la première guerre, ou d'un modèle 1920 comme le laisseraient supposer les cartouchières « brésiliennes » et la besace en webbing (fig. 14).

Pendant la guerre, la plupart des gardes de la Légation rejoignirent l'armée de campagne, leur contrat stipulant d'ailleurs qu'il devait leur rester un nombre égal d'années de service à prêter en Belgique. Le Quartier des Légations fut considéré comme territoire neutre, et les derniers gardes allemands et autrichiens restés en place furent internés par la Chine après la déclaration de guerre de cette dernière aux Empires Centraux en août 1917⁴⁵.

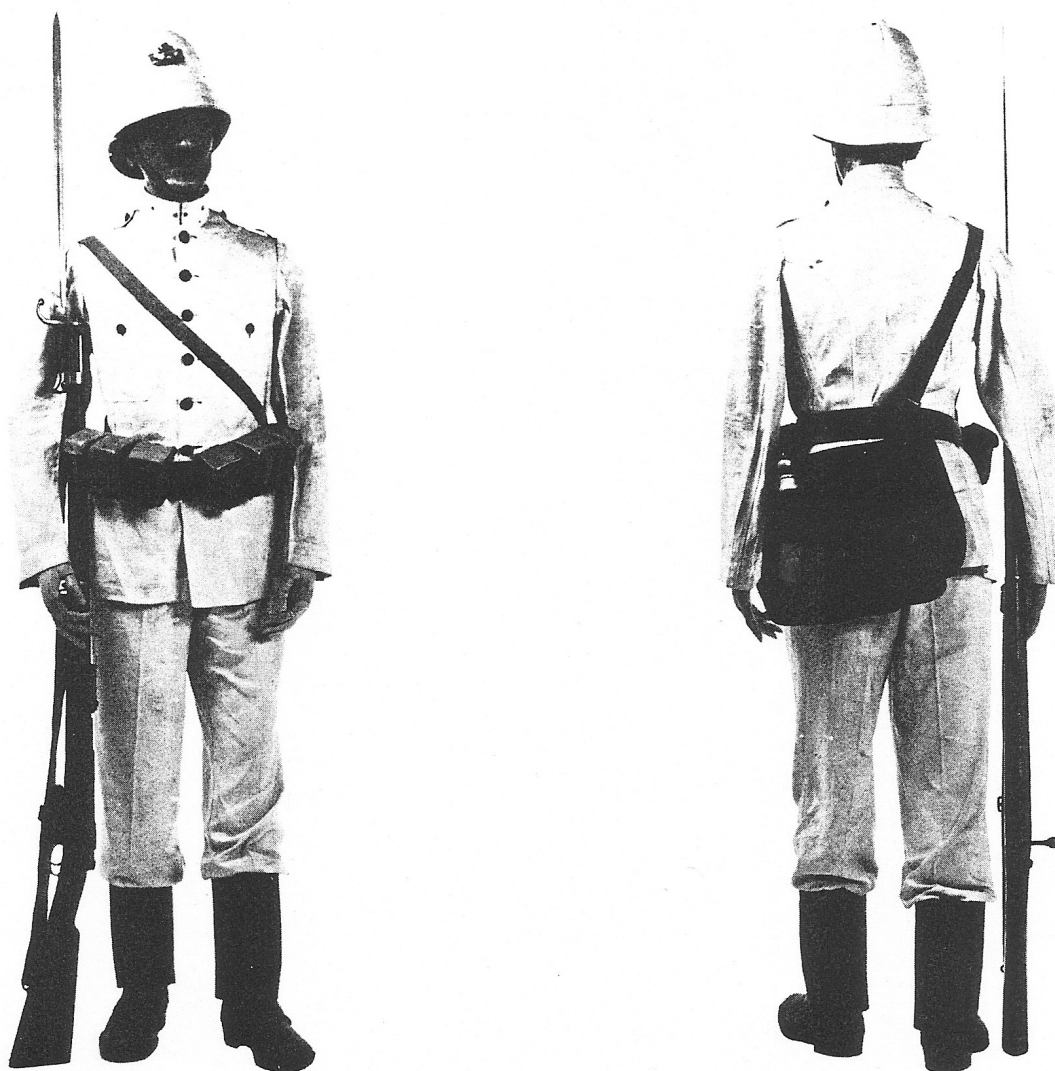


Fig. 15. — Garde à pied en tenue d'été - 1914 ou 1920 (M.R.A.).

Dans un memorandum soumis par la délégation chinoise à la Conférence de Versailles en 1919, le retrait des troupes et gardes étrangères fut réclamé ainsi que l'abrogation de l'article VII du Protocole de 1901. Rien n'en sortit et la Conférence de Washington confia le 1^{er} février 1922 la question à une commission dont la Belgique faisait partie. C'était là une déclaration de principes et la commission ne se réunit jamais⁴⁶.

Au contraire, dès qu'elle le put, la Belgique s'efforça de manifester ses droits en procédant au recrutement et à la réorganisation d'une nouvelle, et éphémère, Garde de la Légation.

La Garde réorganisée à l'effectif traditionnel de 21 hommes, cadre compris, quitta la Belgique fin février et arriva à Pékin

le 19 avril 1920. Elle était commandée par le Lieutenant de Puelle de la Nieppe⁴⁷, assisté de l'Adjudant Binon, du Sergent Vandeneerde et du Caporal Croquelet. Le *Courrier de l'Armée* affirmait que son nouvel uniforme était « pratique et élégant » mais une curieuse faute d'impression, se retrouvant dans le texte néerlandais du *Legerbode*, lui faisait écrire « le képi est orné d'une cocarde verte, surmontant la couronne royale⁴⁸ » (*sic*). En réalité, il y avait une soutache verte entre le bandeau et la coiffe, la cocarde tricolore classique, une couronne métallique et une mentonnière en drap du fond. Des photographies prises lors du départ montrent le port du manteau modèle des troupes montées à un rang de boutons⁴⁹, sur lequel on pouvait ajouter une rotonde de drap kaki fermée par cinq boutons (du type adopté pour la Gendarmerie en octobre 1916⁵⁰). Le collet rabattu portait un écusson en

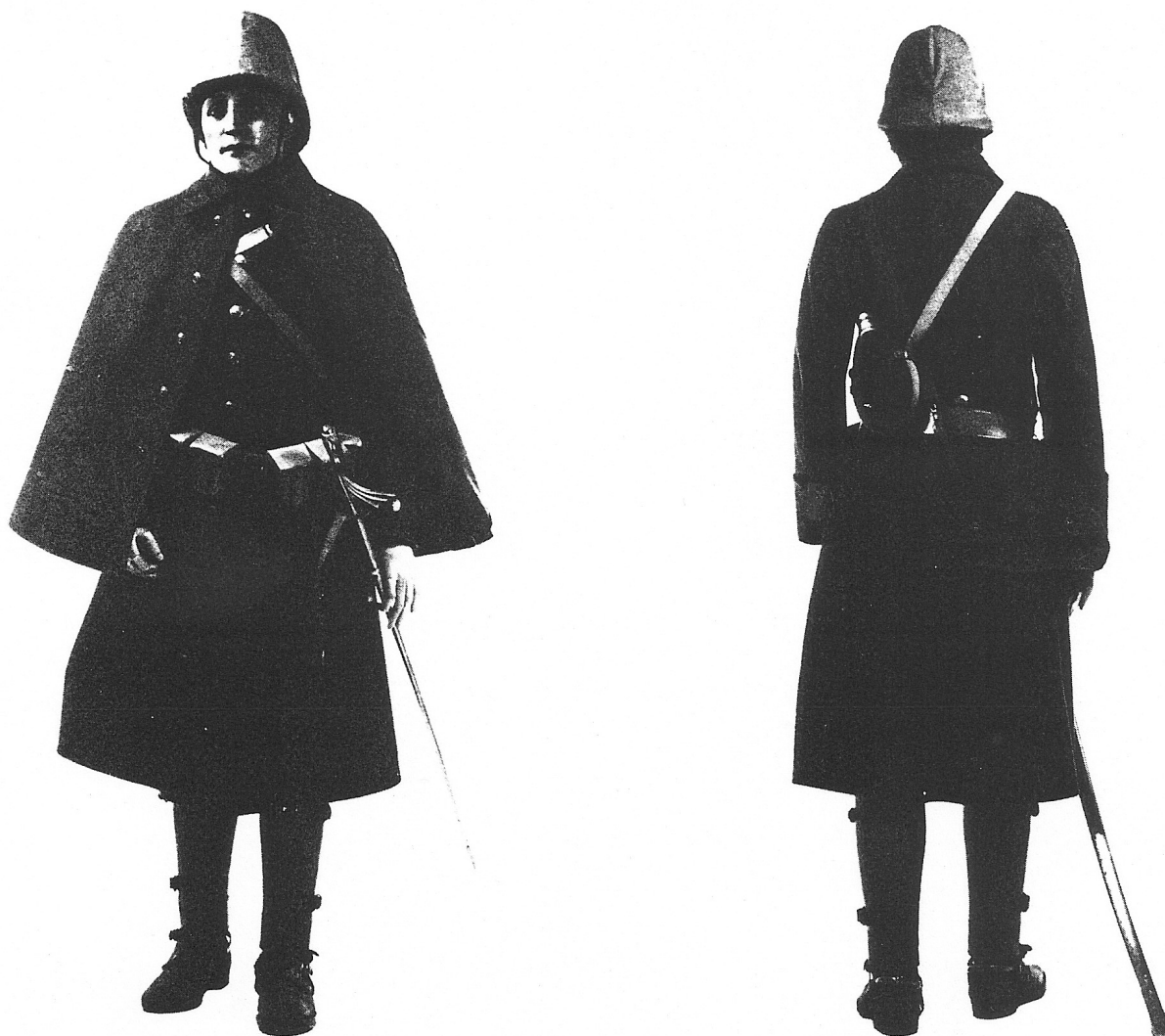


Fig. 16. — Garde à cheval en tenue de campagne - 1920-23 (M.R.A.).

drap du fond, passepoilé de vert et orné de la couronne royale brodée (mercerisé blanc pour les sous-officiers, jaune pour la troupe).

Une photographie parue dans *Notre Pays* montre que l'officier portait le manteau à deux rangs de boutons. Les sous-officiers avaient les galons de grade circulaires de teinte kaki sur le bas de la manche (règlements de 1915 et 1917⁵¹).

Tout le détachement, cavaliers ou non, portait le manteau de cavalerie, la culotte de cheval et les leggings moulés Manfield de teinte foncée, Un mannequin du M.R.A. montre en tenue de campagne les grosses jambières de cuir fauve à deux lanières adoptées en 1915 et les cartouchières « brésiliennes » de cuir fauve (fig. 15).



Fig. 15.

Le collet de la vareuse de troupe était muni d'un écusson vert, apparemment sans passepoil, avec la couronne royale. Une photographie du Lieutenant de Prelle de la Nieppe prise lors de l'installation du détachement à Pékin montre qu'il portait en grande tenue les épaulettes modèle 1913 avec « chaînes » de soie distinctive. Nouveau mystère : aucune épaulette du modèle 1913 n'avait la distinctive verte. Faut-il conclure qu'il portait des épaulettes de carabiniers (dont les « chaînes » jonquille étaient encadrées d'un mince passepoil amarante pour les faire trancher sur le fond dorée de l'épaulette)⁵²? On notera à ce propos que le détachement partit pour la Chine avant la publication des circulaires des 9 mai et 25 décembre 1920 établissant des épaulettes d'or uni (mais autorisant les officiers possesseurs du modèle 1913 à en faire usage)⁵³. La même photographie montre le passepoil,



Fig. 16.

sans doute vert foncé, aux parements en pointe. Les règlements prévoyaient un passepoil à la culotte de cheval des officiers. La photographie ne permet pas de le distinguer et de déterminer s'il était jonquille (carabiniers) ou vert foncé. La mentonnière de la casquette est de cuir.

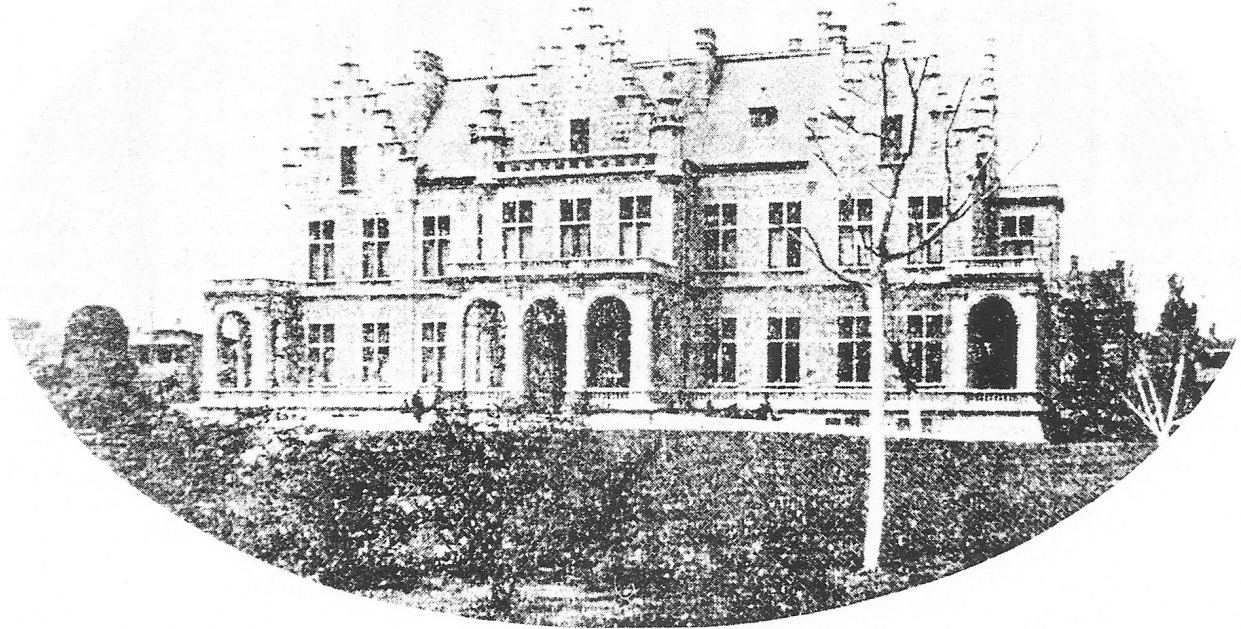
Nous ignorons si les innovations édictées en Belgique : mentonnière or pour les officiers (décembre 1920) et nouveaux insignes de grade en trèfle à trois ovales de soutache brune, ou brune et argent, adoptés pour les sous-officiers en mai 1920, furent appliquées en Chine. En effet, dès 1923, le détachement de Garde de la Légation, émergeant au budget des Affaires Etrangères, fut supprimé pour raisons d'économies à réaliser. Il s'agissait en fait des débuts de la politique de « désengagement » et de fin des « traités inégaux » avec la Chine qui aboutira en 1929 à la rétrocession de la concession belge de Tientsin, dont le principe avait été décidé, avec le soutien du Roi Albert, dès 1926²¹.

Pendant sa brève existence, la « deuxième » Garde de la Légation fut dotée d'un étendard tricolore, des dimensions des étendards de cavalerie (80 × 80cm), sans caractère officiel cependant. Après la dissolution, il fut recueilli au Musée Royal de l'Armée où il figure dans la vitrine consacrée aux souvenirs pittoresques du grand rêve chinois de Léopold II.

NOTES

1. James THIRIAR, *La Garde à cheval de la Légation belge à Pékin (1904-1923)*, dans LA FIGURINE, 1960/3, p. 84-88, avec deux planches.
2. A noter que dans *Les Uniformes de notre Armée 1830-1930*, n° spécial de la revue PSYCHE, 1930, p. 20, le même James Thiriard campe un garde à cheval dont le collet est uni (il doit, comme nous le verrons porter une couronne), lui donne des guêtres du modèle d'après-guerre « Manfield » au lieu de la jambière à lanière enroulée, etc. A noter aussi que dans la planche 156 en couleurs de son album *Caballeria* édité à Barcelone en 1964, le peintre militaire espagnol bien connu José Maria Bueno reprend les mêmes erreurs.
3. Voir à ce sujet Adrien de MELOTTE de LAVAUX, *Les derniers jours d'une Légation*, in-4°, Liège, 1925; Peter FLEMING, *The Siege at Peking*, in-8°, Londres, 1959; J.M. FROCHISSE, *La Belgique et la Chine. Relations diplomatiques et économiques (1839-1909)*, in-8°, Bruxelles, 1936, p. 351-365.
4. Nous consacrerons un prochain article aux uniformes proposés, et partiellement réalisés, de la *Légion Belge de Chine*, ainsi qu'aux adoptés, à Shanghaï et à Hankéou, par les milices d'auto-défense créées pendant les troubles de 1900 par des ressortissants belges.
5. Voir les études approfondies d'Albert DUCHESNE, *Quand les Belges devaient partir pour la Chine. Un projet d'expédition contre les Boxers*, in-8°, Bruxelles, Coll. d'Histoire militaire belge, 1948 et *La dissolution de la Légion Belge de Chine (1900)* dans CARNET DE LA FOURRAGERE, 9^e série, p. 193-216.
6. Sur les problèmes de droit international soulevés, voir Marcel TROUCHE, *Le Quartier Diplomatique de Pékin. Etude historique et juridique*, thèse de doctorat en droit, Université de Paris, 1935, p. 55-56, 46 et 107-121. Les Puissances qui ont eu des gardes à Pékin sont la France, l'Allemagne, le Japon, la Russie, la Grande-Bretagne, l'Autriche-Hongrie, les Etats-Unis, l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique. En 1935 ne subsistaient que les détachements français, britanniques, américains, italiens et japonais.
7. FROCHISSE, *op.cit.*, p. 365; *Annales parlementaires*, Session 1903-1904, Chambre, Documents, p. 360-364 et Sénat, Documents, p. 84.
8. Note datée d'octobre 1905 (Archives du Musée Royal de l'Armée, Fonds « Présence Militaire Belge à l'Etranger », dossier XIX/38) (citées ci-après AMRA/PMBE/XIX/38.) Pour la description des dossiers XIX/34-40 consacrés à la Garde de la Légation (mais ne dépassant pas 1912) voir R. BOIJEN, *Inventaris van het Fonds Belgische Militaire Aanwezigheid in het Buitenland (1826-1955)*, in-4°, Musée Royal de l'Armée, Inventaires/1, 1979, p. 53.
9. Commandant Raoul PONTUS, *La Garde de la Légation de Belgique à Pékin*, dans CHINE ET BELGIQUE, nov. 1907, p. 121-126; et du même *Mission Spéciale Belge en Chine confiée à M. Raoul Warocqué, Envoyé Extraordinaire de S.M. le Roi des Belges près S.M. l'Empereur de Chine*, in-8°, Bruxelles, 1911, p. 31-32; FROCHISSE, *op.cit.*, p. 365, n° 5.
10. PONTUS, *Mission Spéciale...*, p. 31-32; FROCHISSE, *loc.cit.*; *Le Mouvement Géographique*, 1904, col. 501, 521, 594.
11. *Mouvement géographique*, 1904, c. 594.
12. *L'Ost-Asiatiscche Brigade* allemande avait des détachements montés, et plus tard le III. *See-Bataillon* de Kiao-Tscheou et Tsing-Tau une compagnie montée, avec détachement à Pékin. En 1912 se créa un escadron de « *Horse Marines* » pour la garde de la Légation américaine, unité montée qui subsista jusqu'en 1939. Voir Colonel Robert H. RANKIN, *Uniforms of the Marines*, in-4°, New York, 1970, p. 75; Josef ZIENERT, *Unsere Marineuniform*, in-8°, Hambourg, 1970, p. 189-197.
13. Préambule de l'instruction du 6 septembre 1904 (AMRA/PMBE/XIX/38).
14. LA FIGURINE, 1960/3, p. 86.
15. Albert DUCHESNE, *Quand les Belges devaient partir pour la Chine...*, p. 20-22.
16. AMRA/PMBE/XIX/38.
17. La fourragère de l'adjudant sous-officier est semblable à celle de l'officier, excepté que les glands ont les franges en laine jonquille avec deux tours de franges en or, au lieu de torsades. Les passants-coulants sont en soie noire, entremêlée d'or. Jusqu'en 1904, les sous-officiers de carabiniers portent la fourragère de laine jonquille de la troupe. Après, en grande tenue et en tenue de ville, les sous-officiers reçurent une fourragère de poil de chèvre jonquille, à glands à franges beaucoup plus longues que celles de la troupe, à 3 coulants de soie noire traversés de deux fils d'or. Les photographies que nous avons analysées semblent indiquer que les deux sous-officiers de la Garde de Pékin portèrent la fourragère de troupe.
18. C'est l'ancien sabre d'officier d'infanterie modèle 1850 : garde à une branche en chrysocale, fourreau en cuir de vache noirci, chape et bout en chrysocale, un seul anneau de bélière. Bélière de cuir noir à deux passants dorés. Dragonne de cuir noir verni

- à deux passants dorés (Louis LECONTE, *Les armes portatives des troupes belges de 1830 à 1910*, in-8°, Paris 1910, p. 84 et 87).
19. Sur l'exemplaire du règlement des archives du M.R.A., cette stipulation est barrée avec un « non » au crayon. De fait, les photos de cavaliers montrent que la fourragère ne s'attachait pas au chapeau.
 20. Les deux commandants, de Wouters d'Oplinter et Lambert, appartenaient au 2^e Guides. LA FIGURINE, pl. 1960/14 a publié une photographie du Lieutenant Lambert assistant à une cérémonie des chefs des différentes gardes en grande tenue à pied des guides, colback compris.
 21. LA FIGURINE, 1960/3, p. 88. Le képi doublé de basane de la Garde de la Légation fut cité comme exemple de la coiffure de campagne idéale par la Commission d'habillement de l'infanterie de 1908 (voir André BALERIAUX, *Les casques belges de 1830 à 1914*, dans MILITARIA BELGICA, II/6, p. 179 et fig. 3).
 22. Albert DUCHESNE, *op.cit.*, p. 21.
 23. *Idem*, p. 22; *Belgique Militaire*, 26 août 1900, p. 342-344. Voir aussi le dessin en noir de Gielens reproduit dans L. VAN NECK, *1830 Illustré*, in-8°, Bruxelles, 1904, p. 204.
 24. Les cartes Ledent existent en deux versions, photographies en noir et colorisées au pinceau. Nous possédons les deux versions de la carte consacrée à la Garde de Pékin. Des détails d'uniformes propres à d'autres cartes de la série montrent que les clichés furent effectués en 1904-1905 (par exemple le tambour-major des Grenadiers est Chère, pensionné en 1904, et certaines cartes portent la mention « 75^e anniversaire »).
 25. LA FIGURINE, 1960/3, p. 87.
 26. M.R.A., photo DC.a. 10250.
 27. PONTUS, *Mission Spéciale Belge...*, p. 39.
 28. *Chine et Belgique*, nov. 1907, p. 125.
 29. *Journal Militaire Officiel*, 1913, p. 315-329; *Idem*, 1920, p. 1007-1020 (instruction du 9 mai 1^{er} janvier et 22 février 1922; *Instruction sur les tenues de l'Armée 1928*; Circulaire du 15 janvier 1935).
 30. André BALERIAUX, *op.cit.*, dans MILITARIA BELGICA, II/7, p. 212.
 31. Voir Joseph ARMANELLI, *Le yatagan de sous-officier belge, modèle 1893*, dans AMI, n° 40, p. 88-89. Cette arme de tenue de sortie avait une douille sur la croisière mais pas de rainure de fixation ni de bouton-poussoir. La Garde de Pékin fut probablement armée du yatagan d'artillerie de forteresse et gendarmerie à pied (LECONTE, *Les armes portatives...*, p. 47).
 32. Règlement de 1904 (AMRA/PMBE/XIX/38).
 33. Sur cette arme, voir LECONTE, *op.cit.*, p. 57. Le *Mouvement géographique*, 1904, c. 594 précise : « les fantassins, y compris l'adjudant sous-officier, sont armés du fusil Mauser avec épée-baïonnette. Les cavaliers sont armés de la carabine Mauser et du sabre de lancier... Quant aux munitions, elles se composent de 10.000 cartouches à balles, de 1.000 cartouches à blanc, de 25.000 ballettes pour le tir réduit et de 500 cartouches pour pistolet Browning... »
 34. AMRA/PMBE/XIX/38.
 35. LECONTE, *op.cit.*, p. 104 et *Feu la lance de nos lanciers*, dans CARNET DE LA FOURRAGERE, 12^e série, p. 432-441.
 36. Voir notamment les autres photos de l'escorte montée publiées dans PONTUS, *Mission Spéciale Belge...*, p. 22 et dans le catalogue de l'exposition *Les Grandes Heures de l'Armée Belge 1830-1980*, Bruxelles, M.R.A., 1980, p. 15.
 37. Rapport trimestriel (extrait, s.d., automne 1905), AMRA/PMBE/XIX/38 : « Je n'y vois qu'un remède, c'est le renouvellement de toutes les tenues d'été, mais en khaki de très bonne qualité. Les troupes américaines portent ici un khaki qui dure des années et ne change pas de couleur. J'insiste sur la question couleur car le bariolage des étoffes déteintes donne à la troupe un aspect des plus sales ». Le dossier contient quelques fragments d'étoffe khaki de couleur jaune safran.
 38. Extrait d'un rapport trimestriel antérieur à octobre 1905 (*Idem*).
 39. Note du Ministère adressée à de Wouters le 25 octobre 1905 (*Idem*).
 40. Daté du 1^{er} juillet 1906. L'exemplaire des archives du M.R.A. est une copie conforme d'un document se trouvant à Pékin, effectuée le 9 mars 1921 par le Lieutenant de PELLE de la Nieppe, commandant la 2^e Garde, à l'intention de Louis Leconte.
 41. Rapport du Lieutenant de Wouters, 31 juillet 1906 (*Idem*).
 42. Rapport du Lieutenant de Wouters, 2 août 1907 (*Idem*).
 43. Planche de James THIRIAR dans LA FIGURINE, 1960, planche 13 et p. 87. Il n'y avait pas de poches de poitrine. A titre de comparaison, signalons que dès ses origines, la *Force Publique* eut une tenue de coutil blanc, sans description officielle. Celle-ci ne fut donnée qu'en 1903 pour le dolman de petite tenue des officiers et il fallut attendre 1914 pour une description de la tenue blanche réglementaire pour les cadres européens.
 44. M.R.A., D.C. (c) 10.144 à 10.152 (don de Tempels en 1961). Les autres détachements, notamment les Britanniques, sont en tenue d'été.
 45. TROUCHE, *op.cit.*, p. 67-71 et 149-151.
 46. *Idem*, p. 113-121.
 47. Parent de l'ancien Ministre de Belgique à Pékin et officier des campagnes d'Afrique en 1914-18.
 48. *Courrier de l'Armée-Legerbode*, 29 février 1920, p. 141.
 49. « La capote des troupes montées à une rangée de cinq boutons; elles est munie de deux poches manchons et de deux poches de jupe à ouverture verticale; ce vêtement est cintré à la taille et la jupe est ample (c'est le modèle du manteau adopté pendant la guerre pour les troupes de cavalerie) » (*J.M.O.*, 1920, p. 2340).
 50. *J.M.O.*, 1916/1, p. 217; 1916/2, p. 566-68.
 51. *J.M.O.*, 1915/1, p. 20; 1917/1, p. 99. Alors que les galons 1915 entourent toute la manche, ceux de 1917 ne sont cousus que de couture à couture (déjà modifié en juin 1915, cf. P. DAVREUX, *Les marques de grade des sous-officiers (1914-1940)* dans LA FIGURINE, 1982/n° 3, p. 22-23); *Notre Pays*, 14 mars 1920.
 52. *J.M.O.*, 1913, p. 322-323 et *Ministère de la Guerre-Tenues des Officiers et Assimilés-2 mai 1914*, in-8°, Bruxelles, 1914, p. 59.
 53. *J.M.O.*, 1920, p. 1015.
 54. FROCHISSE, *op.cit.*, p. 372, n° 2.



La Légation Belge à Pékin.

lui découvre un emploi aux charbonnages belges de Kaiping, près de Tien-Tsin. De cette ville, on atteint Shanghai par mer en quelques jours.

Le désert de Gobi.

Casé à Kaiping, Paul Spingaerd reverra ses enfants à Shanghai et y assumera une fonction importante pour les intérêts belges : il sera notre interprète durant toutes les premières négociations avec le gouvernement chinois en vue de construire le chemin de fer Pékin-Hankeou.

Pendant ce temps, trois de ses filles entrent dans la Congrégation des Dames Auxiliatrices et s'en vont faire leur noviciat à Paris et à Jersey.

Et ces jeunes Belgo-Chinoises deviendront en religion, Mère Saint Jérôme qui dirigera le vaste atelier de broderie de Si-Ka-Wei, Mère Sainte Rose et Mère Sainte Claire qui enseigneront la littérature européenne dans un institut pour jeunes filles chinoises.

Et les garçons ? Le fils aîné sera interprète à la légation de Belgique à Pékin, le second travaillera aux charbonnages de Kaiping et le troisième fera ses études à l'Institut Saint Boniface à Bruxelles, mais je n'ai pu découvrir ce que fut ensuite sa carrière.

En 1900 éclate en Chine la terrible révolution des Boxers, ces nationalistes déchaînés. A cette époque, Paul Spingaerd a signé avec Léopold II un contrat le liant à la mission du colonel Fivé, qui explore la vaste province du Kan-Sou dont les ressources minières intéressent vivement le roi.

Un matin, Paul Spingaerd se rend au bureau du télégraphe, à Lan Tcheou. Le télégraphiste, un vieux camarade de jadis, le reconnaît : «Quoi, toi ici ?» — Spingaerd : «Mais oui !» — Le Chinois : «Fuis immédiatement !» — Spingaerd : «Pourquoi donc ?» — Le Chinois : «Regarde...». Et il lui tend une liasse de dépêches de Pékin donnant l'ordre de massacrer tous les Européens.

Notre Belge ne perd pas le nord. Il dit au colonel Fivé : «Prenons la route de la Sibérie, par le désert de Gobi. Là nous serons bien tranquilles...».

Un long voyage, une grande aventure à travers des régions combien sauvages. Une fois en Sibérie, Paul Spingaerd a bien envie de s'offrir le trajet jusqu'en Belgique mais, sans nouvelles des siens qui vivent dans la tourmente déclenchée par les Boxers, il restera à Ourga jusqu'à la fin de l'insurrection.